



Intervention liminaire – Plénière du 19/06/25
Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Seul le prononcé fait foi.

Mes cher·e·s collègues,

Je veux ouvrir cette session par un merci, à ceux qui se sont mobilisés pour la défense de notre assemblée, et à vos organisations qui ont apporté leur soutien pour que les parlementaires ne cèdent pas à la tentation populiste de supprimer dans les régions la représentation de la société civile organisée, voix d'une expression démocratique nécessaire pour structurer un véritable espace public régional. Ils ont témoigné que, sans une société civile organisée et vivante, la démocratie perd ses appuis, et les risques de repli individuel, de polarisation ou de désaffiliation politique s'accroissent.

Aujourd'hui, nos sociétés démocratiques sont confrontées à un défi de plus en plus pressant : articuler les enjeux démocratiques avec les choix de gestion publique, tout en reliant de manière cohérente développement économique, transition écologique et justice sociale. Ce triptyque, devenu central dans les débats contemporains, appelle une transformation profonde de nos modes de gouvernance. Il ne s'agit plus seulement de mieux administrer, mais de mieux débattre, mieux associer, et mieux orienter l'action publique au service de l'intérêt général.

Dans le contexte actuel, la société civile organisée peut jouer un rôle déterminant, si ce rôle est reconnu et utilisé par les exécutifs politiques. En tant qu'espace intermédiaire entre institutions et citoyens, elle a la capacité d'exprimer les besoins du terrain et de structurer les débats publics autour des grands enjeux de transition. Elle peut contribuer à rendre les politiques publiques plus lisibles, plus justes, et mieux adaptées aux réalités sociales et territoriales. En articulant expertise d'usage, connaissance des enjeux locaux et capacité de mobilisation, les membres de cette assemblée apportent une richesse démocratique qui complète et nourrit la décision politique.

Dans notre démocratie vacillante, la question du débat entre les organisations de la société civile et leurs exécutifs pour refonder d'autres formes de participation citoyenne sera au cœur de nos travaux du jour.

C'est bien la question de notre rôle et de notre utilité qui est posée.

Quid de notre rôle sur un avis concernant le budget du Conseil régional ? Nous ouvrons le débat sur l'avis règlementaire du CESER concernant le compte administratif 2024. Ce document rend compte de l'exécution du budget voté en fin d'année. Offrant une photographie précise de la gestion financière de la collectivité, son utilité dépasse pour notre assemblée, la simple comptabilité : il constitue un outil clé pour l'évaluation des politiques publiques régionales. Il permet de mesurer l'efficacité des choix politiques et financiers. Il met en lumière les écarts entre les prévisions et la réalité.

Le rôle de notre assemblée, dans l'analyse et l'éclairage des choix budgétaires régionaux, ne doit pas être limité à un passage obligé, imposé par la loi, plus ou moins apprécié par le Conseil régional. À travers ses avis sur le budget, le CESER souhaite contribuer à la transparence, à la lisibilité et à la mise en débat public des politiques régionales. C'est désormais un impératif démocratique, au regard des tensions budgétaires croissantes au niveau national, marquées par des annonces de réductions drastiques des dépenses publiques, des réformes structurelles et des restrictions sur les concours financiers de l'État aux collectivités.

Dans ce contexte de contraintes financières lourdes, où chaque euro dépensé doit être justifié au regard de son efficacité et de sa pertinence, au moment où la Cour des comptes alerte sur un recours trop important des collectivités aux cabinets privés pour construire les politiques publiques, la capacité d'évaluation indépendante et pluraliste du CESER est un atout.

Renforcer l'implication du CESER dans le suivi budgétaire, c'est reconnaître sa légitimité dans la définition des politiques publiques et revaloriser sa contribution à une gouvernance démocratique et efficiente.

Quid de notre rôle dans les espaces transfrontaliers, dans l'espace européen, pour que dans ces bassins de vie transfrontaliers se régénère l'idéal européen ?

Le rapport sur les bassins de vie transfrontaliers, ainsi que les échanges avec nos invités ouvriront de nouvelles voies pour le renforcement des coopérations et de la coordination nécessaire des politiques avec le concours des citoyens de ces territoires.

Quid de notre rôle dans la réflexion citoyenne avec les autres instances de démocratie participative ?

Nous vous proposons une motion de soutien aux Conseils de développement, eux aussi menacés dans leur existence par une proposition de loi du sénat, et dont nous affirmons qu'ils sont un des maillons qui relie les organisations de la société civile dans le continuum démocratique du local à l'Europe.

Enfin, nous consacrons en fin de journée une séquence particulière à un débat interne sur les propositions d'évolution des CESER, de leurs missions, leur gouvernance, leurs principes de travail, et leur composition. Ce débat s'inscrit dans le processus de réflexion conduit dans les 23 CESER et conseils de même nature de la République, tant nous sommes convaincus que les volontés d'éteindre la voix de nos assemblées reste forte, et que les nécessaires réductions budgétaires servent de légitimation à la réduction progressive et continue des processus de délibération démocratique dans toutes les strates de l'organisation administrative de notre pays.

Avant que Jacques RIMEIZE, président de la commission finances et administration ne nous présente les avis sur le Compte administratif et le Budget supplémentaire, je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour Cécile KOHLER et son compagnon Jacques PARIS détenus dans les geôles iraniennes.

J'ai également demandé à Laurent BERTRAND, représentant les syndicats de salariés de l'Education nationale au sein de l'assemblée de prendre la parole, pour témoigner que dans cette démocratie vacillante où la perte des repères et du sens se traduit par des violences multiples, l'école de la République, socle de nos valeurs républicaines est une nouvelle fois atteinte, après l'assassinat de Samuel PATY, après celui de Dominique BERNARD, et qu'il est de notre devoir de ne pas l'oublier.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT | 19 juin 2025